

AGENTS DE L'ETAT – Renouvellement de contrat

Nous avons été contactés à de nombreuses reprises par des Agents de l'Etat dont le contrat arrive à échéance et qui ont répondu dans les temps à l'avis de recrutement. A quelques jours de l'échéance, la procédure de recrutement n'étant pas finalisée par un nouveau contrat (retard dans la procédure), la Direction des Ressources Humaines fait signer une lettre type à l'agent en attente de renouvellement.

Dans cette lettre, l'agent accepte « d'exercer ses fonctions en qualité de suppléant jusqu'au terme de la procédure de recrutement ».

Le SAEC dénonce cette pratique scandaleuse qui résulte uniquement des retards administratifs. Il est absolument anormal qu'à l'échéance de son contrat, l'agent ne sache pas s'il est reconduit dans son poste. C'est un manque de respect total vis à vis des salariés.

Dans le privé, si un salarié est accepté sur son poste de travail après sa fin de contrat sans qu'il y ait eu confirmation écrite du renouvellement de contrat, le contrat est renouvelé tacitement.

Le SAEC demande en conséquence que un mois au moins avant l'échéance du contrat, l'agent soit informé du renouvellement (ou non) de son contrat.

PISCINE DU STADE LOUIS II

(Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports)

Nous avons reçu des personnels de la Piscine du Stade Louis II qui nous ont parlé des problèmes liés à leurs conditions de travail, notamment en ce qui concerne les horaires, le pointage, l'équipement, l'habillement...

Après avoir recensé les différents besoins, nous avons rencontré le 6 mai, Mme Le Directeur de l'Education Nationale afin de lui exposer la situation de ces personnels et lui présenter leurs revendications.

Nous nous félicitons de la réactivité de Mme le Directeur de l'Education Nationale qui a répondu favorablement à bon nombre de nos demandes :

- accès aux données personnelles du logiciel de pointage
- lors de la fermeture de la piscine pour raisons exceptionnelles, le personnel a le choix de prendre 1 jour de récupération sur les heures supplémentaires ou de travailler
- équipement : des réfrigérateurs, micro-ondes, ventilateurs de bureau et cafetières ont été fournis
- habillement : des chaussures adéquates et des tenues d'été sont en cours de commande (choisies par le personnel).

Le SAEC suivra l'évolution des autres revendications comme :

- la récupération des jours de repos hebdomadaire tombant un jour férié
- l'aménagement des vestiaires hommes/femmes, de toilettes privatives et de douches
- la prise en compte des heures réelles de pointage et non d'ouverture de la piscine.

COMMISSIONS PARITAIRES

Les élections des représentants des fonctionnaires au sein des Commissions Paritaires ont eu lieu les 13, 14 et 15 mai 2013.

Nous rappelons que le rôle des représentants des salariés aux Commissions Paritaires s'apparente à celui de délégué du personnel du privé. Les représentants des Commissions Paritaires peuvent donner leur avis pour le changement de catégories, faire partie d'un jury d'examen, être présents lors de commissions médicales...(voir Ordonnance n° 6365 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat)

Cependant, les agents de l'Etat, près de 50% du personnel, ne sont pas concernés et ne peuvent donc pas se présenter aux élections !

Des dysfonctionnements se sont produits lors de ces élections, parmi lesquels :

- l'absence de scrutateurs syndicaux pendant le déroulement et le dépouillement

- les horaires des opérations de vote restreints, et ne tenant pas compte des salariés travaillant la nuit
- le résultat des élections des représentants des fonctionnaires connu par communication de l'Arrêté Ministériel n° 2013-273 dans le Journal Officiel du 7 juin, soit 23 jours après le vote !
- la non divulgation du nombre d'inscrits, du nombre de votants et des voix obtenues par chaque candidat.



www.saec-monaco.com

Mail : info@saec-monaco.com

Téléphone : 06 03 94 65 81 7 j/7

*Bulletin également disponible
sur la Base « Informations
FONCTION PUBLIQUE »*

CONSEIL NATIONAL

Le SAEC a rencontré 3 membres de la Commission des Intérêts Sociaux (Mme ROUGAIGNON, MM. POYET et FICINI) le 21 juin au sujet du projet de modification du statut des Fonctionnaires de l'Etat (Loi n°975).

Nous avons rappelé notre position sur la future situation des Agents de l'Etat :

- un statut et non une Ordonnance comme prévu par le Gouvernement
- un refus de la durée de 9 ans (au lieu de 6 actuellement), proposée par le Gouvernement avant de devenir « auxiliaire » de l'administration.

De même, nous avons réaffirmé nos revendications pour le futur statut qui concernent : le droit syndical, les astreintes, les heures supplémentaires, les Commissions Médicales, les Commissions Paritaires. (*consultables sur notre site – Rubrique Nos Actions*)

MAIRIE

Le SAEC, saisi par les différents personnels du Jardin Exotique à propos de leur planning et des heures travaillées, est intervenu auprès de la Secrétaire Générale.

Les personnes en repos hebdomadaire les jours de fermeture du Jardin (19 novembre et 25 décembre) peuvent désormais récupérer ces jours. De plus, la rétroactivité a été accordée pour 2012.

Le SAEC se félicite de cette avancée qui donne l'équité entre les employés.

Prochain bulletin du SAEC « Spécial Sécurité Publique »

Bulletin d'information n° 33

Juillet - Août 2013

FICHES DE POSTE

Nous avons enfin des nouvelles des fiches de poste !

En effet, dans notre bulletin n° 31 mars-avril 2013 (www.saec-monaco.com Rubrique : Le Bulletin du SAEC), nous vous faisons part de notre étonnement au sujet de l'absence de fiches de poste pourtant annoncées depuis le 11 avril 2007 (séminaire du Ministre d'Etat alors en poste, M. Jean-Paul PROUST).

Le Journal de l'Administration n°47 paru en mai 2013 (www.gouv.mc page d'accueil) nous apprend donc que :

« La Gestion des Ressources Humaines (GRH) est un des aspects mis en avant dans le cadre de la modernisation de l'Etat.

*Dans ce contexte, depuis plusieurs mois, la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique **poursuit notamment le chantier des fiches de poste.***

.....les nouvelles fiches de poste qui entreront petit à petit en vigueur en 2014 dans l'ensemble de l'Administration ».

Tout ça pour ça ! ! ! ! !

Lors de votre entretien annuel d'évaluation, réclamez votre fiche de poste dans le « Commentaire de la personne évaluée » !